**Compte-rendu de la réunion hebdomadaire présidée par le Directeur général**

**avec les organisations syndicales le 17 avril 2020**

Participants :

Pour les organisations syndicales : Frédéric Delaunay (CFDT), Jean-Pierre Sastre (CFDT), Maud Bonnefon (CGT), Christine Patureau (CGT), Jean-François Besançon (FSU), Olivier Joly (FSU), Nadia Khelifi (SUD), Julie Jourdan (SUD).

Pour l’administration : Denis Bruckmann, Arnaud Beaufort, Marie de Laubier, Kevin Riffault, Sébastien Dugauguez, Marine Roy, Patrick Belaubre, Bertrand Bijotat, Marie Caillaud.

***Points à l’ordre du jour***

1. Suivi sanitaire
2. Point PCA
3. Point d’information sur la préparation de la reprise d’activité
4. Composante de la rémunération pendant le confinement : la contribution transport
5. Questions diverses

Le Directeur général introduit la réunion en rappelant que la direction est favorable à l’organisation d’un CHSCT formel.

Le ministère de la culture a apporté son approbation : celui-ci devrait se dérouler le 4 mai de 10h à 12h30 / ou la semaine du 4 mai en visioconférence.

Julie Jourdan indique que SUD est favorable à la tenue d’un CHSCT pour discuter du bilan précis de la situation sanitaire, notamment avec la psychologue, les assistantes sociales et le service de la médecine de prévention qui ne participent pas aux réunions hebdomadaires. Cela serait l’occasion également de présenter des données plus précises. Un autre CHSCT devrait, pour SUD, être organisé pour traiter de la question de la reprise.

Le Directeur général précise que pour le CHSCT les informations seront actualisées autant que possible et communiquées. Le CHSCT reviendra sur la situation sanitaire, sur les actions de l’administration pendant le confinement et sur les premières phases du plan de reprise d’activité sur les sites. Une information sera également donnée sur le recensement des situations administratives des agents, actuellement en cours. Enfin, le directeur général rappelle que les organisations syndicales doivent également prendre en compte le contexte extraordinaire dans lequel travaille l’établissement ; les données sont recueillies par des équipes restreintes qui ne sont pas dans une situation normale de travail.

Christine Patureau indique que la CGT trouve la date du 4 mai trop lointaine, notamment pour préparer toutes les questions qui concernent la reprise des activités sur sites. La CGT renouvelle sa demande d’avoir des informations statistiques sur les agents qui participent au PCA. Elle indique comprendre que pour le recensement des agents en ASA ou en télétravail le travail soit plus fin et plus complexe.

Le Directeur général indique que le CHSCT proposé reviendra sur ces points.

Nadia Khelifi précise que le CHSCT doit avoir lieu avant la réouverture aux agents, pas seulement à la réouverture du public.

Jean-François Besançon indique rejoindre les remarques faites par la CGT et SUD. Il ajoute que selon lui le CHSCT n’est pas le lieu où seront fixées les modalités de réouverture, mais bien le moment où il sera décidé de la réouverture ou non de l’établissement. Il précise également qu’au-delà des mesures qui seront prises par la BnF, il faudra également prendre en compte les facteurs extérieurs comme les conditions de transport.

Le Directeur général précise que c’est bien cela dont il s’agit : un CHSCT avant l’engagement du retour des agents sur site avec la prise en compte des facteurs internes comme externes.

Julie Jourdan indique que les organisations syndicales demandent toujours des précisions sur la position administrative des agents.

Le Directeur général répond que le travail dont l’administration a pris l’initiative est en cours et qu’il sera possible de faire une photographie de la situation des agents dès la semaine suivante, grâce au travail de recensement.

1. **Situation sanitaire**

La situation n’a pas évolué, que cela soit du côté du Ministère de la culture comme du côté de la BNF et de ses prestataires. Cela s’explique en partie par la période de confinement. Il est demandé par Sud quel est le retour du service médical sur cette situation. Marine Roy précise que seul le médecin de prévention est en télétravail et se tient à disposition.

1. **PCA**

Le Directeur général indique que deux points doivent être discutés sur le sujet : d’une part les mesures de prévention prises sur site, d’autre part le lancement d’une troisième vague de distribution d’équipements informatiques. Il précise que l’établissement a fait un réel effort sur la question du télétravail en engageant le déploiement de postes supplémentaires. Ce sont des postes fixes dont le renouvellement était en cours sur une période pluriannuelle. Il ajoute que les représentants du personnel qui souhaiteraient être munis d’un équipement de télétravail peuvent en formuler la demande.

Christine Patureau s’interroge sur ces postes qui sont puisés dans les équipements à renouveler. Elle demande si les organisations syndicales pourraient obtenir un compte Zoom. Elle indique également que la CGT était en attente d’informations chiffrées sur les agents concernés par le PCA. Enfin, elle voudrait revenir sur l'équipement en gel, lingettes et gants des prestataires ainsi que sur la question des masques qui avait été évoquée la semaine précédente.

Le Directeur général répond que l’établissement a déjà mis à disposition l’ensemble des postes portables disponibles. Le déploiement de postes fixes permet d’équiper davantage de personnels.

Arnaud Beaufort précise que les deux premières vagues ont permis de distribuer l'ensemble des ordinateurs portables (équipés de wifi) et des micro-ordinateurs Tiny, paramétrés en stations VPN. La troisième phase concerne donc la mise à disposition d'unités centrales de type "tour" de bureau (160 au total) munies d’écrans, de claviers et de souris ainsi que d’une webcam pour 60 de ces postes. Ces équipements ont été configurés en station VPN et permettront tous une connexion pleine et entière à l'environnement de travail de la BnF (applications métier, Lotus Notes, etc.). Ils seront acheminés dès le début de la semaine prochaine par transporteur.

Les organisations syndicales sont invitées à se faire connaître avant lundi pour bénéficier d’un ordinateur VPN et/ou d’un compte zoom.

Julie Jourdan s’inquiète de la sécurité sur Zoom et indique que des solutions alternatives peuvent être utilisées.

Olivier Joly demande s’il ne serait pas plus simple de fournir un abonnement VPN aux personnels déjà équipés de solutions informatiques plutôt que de livrer des unités centrales.

Arnaud Beaufort indique que, s'agissant de zoom, des recommandations pour un usage le plus en sécurité possible seront publiées prochainement sur la page agents. Quant à fournir un accès VPN aux agents déjà équipés, à titre personnel, d'un micro-ordinateur, il précise que la BnF y est opposé pour des raisons de sécurité informatique. En effet, l'utilisation d'un ordinateur personnel comme station VPN mettrait le réseau informatique de la BnF en prise directe avec les éventuels virus de ces équipements.

A l’issue de la réunion deux organisations syndicales ont demandé à bénéficier d’un compte zoom et une organisation syndicale d’un ordinateur VPN.

Sébastien Dugauguez indique que tous les prestataires disposent du matériel de protection nécessaire. Sur la question de l’équipement en masques, il explique que la BnF se réfère aux instructions ministérielles. Les agents qui se rendent sur site doivent respecter les gestes barrières. Ils ne réalisent pas de travail collectif. Pour les agents qui sont exceptionnellement en situation de travail collectif, un kit complet est mis à leur disposition et comprenant notamment des masques. Sur le volet hygiène, il indique que le nettoyage complet des zones de PC est réalisé par le prestataire du nettoyage. Enfin, il explique que l’enlèvement des déchets n’est pas tout à fait stabilisé car il reste à organiser l’enlèvement des déchets papiers ; une opération est en cours de montage.

Julie Jourdan indique avoir des retours d’agents de la sûreté sur le site Richelieu qui n’ont pas de masque alors que l’établissement en possède ; ils n’auraient également pas de gants. Elle demande si les opérations de nettoyage sont réalisées sur tous les sites.

Sébastien Dugauguez répond que les agents sont bien équipés de lingettes, gants et gel. Cela a été vérifié et des stocks sont redistribués dès que nécessaire.

Jean-François Besançon exprime son désaccord sur la gestion de la distribution des masques. En effet, il semblerait selon lui que la propagation du virus par voie aérienne soit possible.

Le Directeur général rappelle que la BnF respecte les instructions données et que le port du masque n’est pas une obligation systématique pour les personnes en PCA.

Le Directeur de l’administration et du personnel clarifie les deux types de situation qui peuvent être rencontrés par les agents :

* les agents présents sur site dans des conditions où ils ne sont pas en travail collectif qui doivent respecter les gestes barrières mais ne sont pas équipés de masques ;
* les agents qui peuvent ponctuellement travailler en « plateau », collectivement, où la configuration rend plus difficile l’application des gestes barrières et qui sont donc équipés de masques.

La doctrine sur le port du masque sera probablement amenée à évoluer avec la reprise et la densification progressive des sites. Le ministère de la culture devrait préciser le dispositif de prévention au sein du périmètre culture.

Nadia Khelifi indique que l’équipement d’agents pour travailler à distance mobilise des agents en travail collectif sur site. Elle ajoute que dans les services la mise en oeuvre du télétravail a été très différente : certains ont constitué des groupes de concertation sur Whatsapp, d’autres services n’ont pas sollicité leurs agents. Elle réitère la position de SUD qui considère qu’il ne peut pas y avoir d’intermédiaire entre le télétravail et les autorisations spéciales d’absence.

Le Directeur général répond que la question a déjà été largement débattue et que l’approche de la BnF est validée par les dispositions interministérielles sur ce sujet.

Sur la question de l’ordonnance publiée pour les congés, le sujet en cours de précision au sein du ministère, le point sera inscrit à l’ordre du jour du prochain point hebdomadaire.

Christine Patureau insiste sur la question des congés qui risque de creuser les inégalités et disparités dans l’établissement. Elle ajoute que le télétravail implique normalement une autorisation écrite. Les imprécisions sur la position administrative des agents risquent de poser de nombreuses questions sur la gestion des congés au regard de l’ordonnance.

Le Directeur général indique que le travail de recensement de la situation des agents qui est en cours ne pose pas de difficultés insurmontables pour le moment. Il indique que les évolutions significatives de situation administrative seront prises en compte.

Le DAP ajoute que les délais de recensement s’expliquent également par le travail de définition préalable du cadre du travail à distance. De nombreux éléments ont été précisés dans le sens d’une plus grande souplesse, conformément à l’esprit de bienveillance annoncé par la direction, notamment sur les sujets du badgeage et des obligations horaires. Il indique également que pour le travail à distance, s’il n’y a pas d’autorisation écrite, des notifications formelles claires seront faites auprès de chaque agent. Les données de synthèses seront transmises aux organisations syndicales.

Nadia Khelifi revient sur le travail à distance qui n’est pas, pour SUD, un fonctionnement normal et souhaitable. Les agents n’ont pas accès à un certain nombre d’outils et de fichiers ce qui réduit nécessairement le travail qui peut être réalisé. Elle demande si un agent qui traite ses mails pendant une heure ou qui participe à un webinaire est considéré en travail à distance.

Jean-François Besançon ajoute que lors de la réouverture, certains agents pourront continuer le travail à distance alors que d’autres qui ne peuvent pas télétravailler, prendront des risques pour se rendre au travail.

Le Directeur général indique que la BnF travaille sur des mesures de prévention destinées à apporter un niveau de sécurité sanitaire optimal.

Maud Bonnefon rappelle que la CGT est en désaccord avec les réponses données sur les positions administratives.

Julie Jourdan indique qu’une série de questions restent non résolues pour les agents sur la question du positionnement administratif. Elle ajoute que sur la question des congés et l’application de l’ordonnance à la BnF, cela devra être traité en comité technique.

Le Directeur général rappelle que divers documents ont été produits pour définir le télétravail, en introduisant notamment la notion de production : un agent qui participe à un webinaire n’est pas en position de production. Le DAP expertise avec le Ministère de la culture la nécessité de traiter la question des congés introduite par l’ordonnance en CT, peu d’arbitrages devraient être nécessaires car l’ordonnance est précise.

1. **La reprise d’activité sur sites**

Le Directeur général indique qu’il s’agit d’une présentation succincte. Les directions et délégations se mettent en ordre de marche pour réfléchir aux différentes phases de reprise de l’activité sur sites. Il précise que la BnF devra aussi s’inscrire dans le cadre qui sera défini par le Ministère de la culture. La santé reste la préoccupation majeure et un principe de progressivité pour la reprise des activités est posé.

Quatre phases sont identifiées :

* Phrase préalable : remise à niveau des sites, des équipements bâtimentaires et techniques (vérifications techniques, renouvellement de l’air, désinfection, nettoyage) ;
* Phase 2 : phase de réouverture partielle, au personnel, sans accueil de public - un travail en cours dans les directions pour définir les personnels et effectifs concernés (dépôt légal, GTA par exemple) ;
* Phase 3 : réouverture au public - il n’est pas encore défini si les sites ou salles de lecture seront réouverts en même temps. L’activité de diffusion culturelle est repoussée à l’automne.
* Phase 4 : retour à la normale.

Il n’est aucunement question de faire revenir tous les agents en ASA à une date fixe sans s’assurer de la situation sanitaire.

Ces quatre phases seront présentées et discutées en détail en CHSCT, en plusieurs temps, d’abord en vue de la réouverture progressive du site à ses personnels (phases 1 et 2) puis en vue de l’accueil du public (phases 3 et 4).

Jean-François Besançon indique que la FSU considère que la période de déconfinement est  trop anticipée : on ne mesure pas encore les conséquences d’une seconde vague. Peu importent les mesures qui seront prises par la BnF, tout le succès de la reprise progressive, sera subordonné à la question des transports. Si les agents sont contaminés en venant travailler, les mesures prises par la BnF seront inutiles.

Le Directeur général remercie la FSU de ces remarques qui excèdent cependant le cadre de discussion. L’administration est consciente de ces problématiques, et elle a bien noté par exemple que dans certaines entreprises la reprise d’activité se ferait sur la base du volontariat. Donner aux agents des assurances sur les précautions sanitaires sera une des clefs de la reprise d’activité.

Christine Patureau demande qu’une note écrite reprenant les différentes phases soit envoyée aux organisations syndicales. Une réunion préparatoire au CHSCT pourrait être organisée sur le sujet.

Julie Jourdan indique que les agents se posent beaucoup de questions sur la réouverture des sites : les espaces de travail et le respect des fiches de postes pour les agents dont le métier est relatif à l’accueil du public sont des sujets importants. SUD demande des garanties et n’est pas favorable à une reprise dès le 11 mai. Elle ajoute que les commandes de matériel comme les masques, gel et gants pourraient être faites dès à présent. Les agents ayant des problèmes de santé ou de garde d’enfants pourraient rester en ASA.

Frédéric Delaunay demande si les éléments sur la réouverture peuvent être communiqués au fil de l’eau aux représentants du personnel. Il indique également que les réseaux de la RATP et de la SNCF ne fonctionneront qu’à 50% à partir du 11 mai.

1. **Composante de la rémunération pendant le confinement : la contribution transport**

Le DAP indique que plusieurs variables de paie devront faire l’objet d’une information, notamment puisque la BnF parvient à assurer la paie au réel et non par simple reconduction. Pour le mois d’avril ne se pose que la question du versement de la contribution transport. En effet, dans un certain nombre de cas, les abonnements Pass Navigo vont être remboursés par IDF mobilités. La Direction a néanmoins décidé, pour le mois d’avril et jusqu’à la fin du confinement, de maintenir l’intégralité du versement transport pour les agents, sur la même base qu’habituellement.

Cette décision est motivée par deux raisons :

* D’une part, pour une raison d’équité car tous les agents n’ont pas le même type d’abonnement  et les conditions de remboursement ne sont pas les mêmes selon le titre de transport ;
* D’autre part, pour maintenir ce soutien spécifique dans cette période où l’accès à la restauration collective et le bénéfice de la contribution de l’employeur au coût du repas ne sont pas possibles.

Christine Patureau demande quelles sont les autres variables de paie qui devront être discutées.

Le DAP répond qu’il sera discuté de l’IFSE 2 (pour les samedis de service public) et des heures supplémentaires lors de la réunion du 24 avril.

1. **Questions diverses**

Maud Bonnefon indique recevoir de nombreux messages concernant le recrutement des saisonniers et l’ouverture de la bibliothèque avant l’été. Elle ajoute que les vacataires employés au service public qui reprennent en juillet sont inquiets.

Le Directeur général répond qu’aucun élément sur le sujet n’est certain à ce stade mais que cela est bien à l’ordre du jour des réunions de travail sur le plan de reprise d’activités.

Julie Jourdan demande si les agents en arrêt maladie peuvent demander l’annulation de leurs congés. Elle questionne également l’administration sur l’augmentation du nombre de demandes d’aides financières.

Marine Roy répond que la doctrine du ministère de la culture sur l’ensemble de ces points est encore en cours d’élaboration, notamment au regard de l’ordonnance du 15 avril. Sur le volet des aides financières exceptionnelles, elle indique que le service de l’action sociale les traite au fil de l’eau. Il ne semble pas à ce stade qu’il y ait une augmentation très forte des demandes par rapport à une période normale ; les dossiers sont traités au fil de l’eau, sans attendre la commission des aides exceptionnelles afin d’accompagner au plus près les agents dans cette période particulière.